

22 septembre 2008

**La 62<sup>e</sup> Session de l'Assemblée générale,  
Débat thématique sur les besoins de développement de l'Afrique**

Le débat thématique sur le thème « Les besoins de développement de l'Afrique » aura lieu le 22 septembre 2008 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

Ce débat thématique se tiendra à un moment à la fois prometteur et difficile pour le continent. Alors que d'un côté bon nombre de pays africains ont enregistré une forte croissance de leur PIB et accompli d'importants progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement durant ces quelques dernières années, la hausse des cours mondiaux des denrées alimentaires et du pétrole, les changements climatiques et certains conflits inextricables menacent d'annuler ces gains. Le débat thématique offrira aux dirigeants de la planète l'occasion de se rassembler pour renouveler leur engagement en faveur du développement de l'Afrique et d'axer leur attention sur les moyens de relever les défis.

Dans sa résolution 62/242, l'Assemblée générale a décidé que la réunion se tiendrait au plus haut niveau politique possible, notamment avec la participation de chefs d'État ou de gouvernement, de ministres, de représentants spéciaux et d'autres représentants, selon qu'il conviendrait. Compte tenu de l'importance des problèmes en jeu, le Président de l'Assemblée générale a écrit à toutes les délégations pour les encourager à se faire représenter au plus haut niveau.

Assisteront également à la réunion des organisations de la société civile, des organisations intergouvernementales, des fonds, programmes et organismes des Nations Unies ainsi que les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce, les banques régionales de développement et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.



## Assemblée générale

Distr. générale  
25 avril 2008

Soixante-deuxième session  
Point 64, a, de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 4 mars 2008

[sans renvoi à une grande commission (A/62/L.29/Rev.1 et Add.1)]

#### **62/242. Modalités, structure et organisation de la réunion de haut niveau sur les besoins de l'Afrique en matière de développement**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 61/229 du 22 décembre 2006 et 62/179 du 19 décembre 2007, dans lesquelles elle a décidé d'organiser, à sa soixante-troisième session, une réunion de haut niveau sur le thème « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives »,

*Rappelant également* le Document final du Sommet mondial de 2005<sup>1</sup> et sa résolution 60/265 du 30 juin 2006 sur la suite donnée aux dispositions du Document final,

*Rappelant en outre* ses résolutions 57/270 B du 23 juin 2003, 61/230 du 22 décembre 2006 et 61/296 du 17 septembre 2007 et la déclaration ministérielle, adoptée lors du débat de haut niveau de la session de fond de 2001 du Conseil économique et social, intitulée « Le rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui aux efforts des pays africains pour parvenir au développement durable », du 18 juillet 2001<sup>2</sup>,

*Réaffirmant sa ferme volonté* de faire face aux besoins particuliers de l'Afrique, seul continent qui risque de ne pas pouvoir réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015,

*Notant* que la mise en œuvre des engagements pris par les pays africains et vis-à-vis d'eux aidera le continent à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015,

*Convaincue* que la réunion de haut niveau constituera un événement important dont les participants feront le point sur l'exécution de tous les engagements pris par l'Afrique et envers elle afin de répondre de manière globale aux besoins particuliers de développement du continent,

<sup>1</sup> Voir résolution 60/1.

<sup>2</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 3 (A/56/3/Rev.1)*, chap. III, par. 29.

1. *Décide* que la réunion de haut niveau se tiendra le 22 septembre 2008 avant le débat général de la soixante-troisième session de l'Assemblée ;
2. *Décide également* que la réunion se tiendra au plus haut niveau politique possible, notamment avec la participation de chefs d'État ou de gouvernement, de ministres, de représentants spéciaux et d'autres représentants, selon qu'il conviendra ;
3. *Décide en outre* que la réunion sera composée d'une séance plénière d'ouverture, suivie de deux tables rondes de haut niveau le matin et deux tables rondes de haut niveau l'après-midi, qui porteront sur le thème général de la réunion, et d'une séance plénière de clôture ;
4. *Prie* le Président de l'Assemblée générale d'arrêter définitivement les dispositions concernant l'organisation de la réunion ;
5. *Décide* que la réunion adoptera une déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique ;
6. *Prie* le Président de l'Assemblée générale d'établir un projet de déclaration succinct, en concertation avec les États Membres et en s'appuyant sur leurs contributions, et d'organiser des consultations informelles sur le projet de texte initial, à une date convenable, de façon à en permettre un examen suffisant ;
7. *Engage vivement* tous les États Membres à prendre une part active à la réunion ;
8. *Décide* que les préparatifs de la réunion seront menés en collaboration étroite par l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ;
9. *Invite* le Saint-Siège, en sa qualité d'État observateur, et la Palestine, en sa qualité d'observateur, à participer à la réunion ;
10. *Décide* que le Président de l'Assemblée générale s'entretiendra avec les représentants des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, des organisations de la société civile et du secteur privé, ainsi qu'avec les États Membres, selon qu'il conviendra, afin d'établir la liste des représentants des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et du secteur privé invités à participer aux tables rondes de la réunion ;
11. *Décide également* que la réunion sera présidée par le Président de l'Assemblée générale ;
12. *Invite* les organisations et entités intergouvernementales dotées du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à participer à la réunion ;
13. *Convie* les chefs de secrétariat des fonds, programmes et organismes des Nations Unies à participer à la réunion, en consultation avec le Président de l'Assemblée générale ;
14. *Invite* les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce, les banques régionales de développement, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les partenaires de développement à participer à la réunion ;

15. *Prie* le Secrétaire général de présenter à la réunion un rapport d'ensemble contenant des recommandations sur le thème « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives » en collaboration avec les organismes de développement compétents des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les autres institutions financières et commerciales régionales et internationales concernées.

*85<sup>e</sup> séance plénière  
4 mars 2008*



# Assemblée générale

Distr. générale  
15 juillet 2008  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-troisième session

Point 60 a) de la liste préliminaire\*

### **Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international**

## **Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise œuvre des divers engagements, défis et perspectives**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Dans sa résolution 62/242 sur les besoins de développement de l'Afrique, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de présenter à la réunion de haut niveau un rapport détaillé sur le thème intitulé « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des divers engagements, défis et perspectives ». Le présent rapport fait suite à cette demande et constitue le document de travail de la réunion de haut niveau.

Le rapport cherche à dégager les besoins de développement sous-jacents de l'Afrique et les principaux défis à relever à cet égard, à savoir notamment l'absence de capacités humaines et institutionnelles suffisantes pour formuler et mettre en œuvre des politiques rigoureuses, et des conflits armés récurrents. Il passe en revue tous les grands engagements souscrits par la communauté internationale, dont l'Organisation des Nations Unies, ainsi que par les pays africains, afin de répondre aux besoins du continent. Après avoir analysé la mise en œuvre des engagements pris par les États africains et les institutions africaines, il étudie les suites données aux promesses faites par les partenaires de développement internationaux dans des domaines clefs tels que l'aide internationale au développement, l'allégement et l'annulation de la dette, la libéralisation des échanges et l'aide du commerce, la paix et la sécurité. Il analyse également le rôle de l'ONU à l'appui de l'Union africaine et

---

\* A/63/50.



de son Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et évalue les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique. Le rapport aboutit à la conclusion que répondre aux besoins de l'Afrique est à portée de main pour peu que les États africains et la communauté internationale agissent avec détermination pour traduire leurs engagements en actes concrets. Il fait à cette fin quelques recommandations pratiques qui devraient aider la communauté internationale à intensifier ses efforts pour répondre aux besoins de développement de l'Afrique.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1–5	3
II. Le développement de l'Afrique : besoins et défis. . . . .	6–13	4
III. Engagements et mise en œuvre . . . . .	14–65	6
A. Plans d'action et résultats des États africains et des institutions africaines . .	15–27	6
B. Engagements et résultats de la communauté internationale. . . . .	28–64	11
IV. Coopération Sud-Sud . . . . .	65–70	23
V. Conclusions et perspectives . . . . .	71–91	25

## I. Introduction

1. Dans sa résolution 62/242, l'Assemblée générale, rappelant ses résolutions 61/229 et 62/179, a décidé que la réunion de haut niveau consacrée au thème intitulé « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre de divers engagements, défis et perspectives » se tiendrait le 22 septembre 2008. Elle a prié le Secrétaire général de présenter à la réunion de haut niveau un rapport d'ensemble sur le thème de la réunion. Le présent rapport fait suite à cette requête.

2. L'Afrique a été récemment au centre de l'attention internationale. Elle a été dernièrement l'objet de la majorité des résolutions du Conseil de sécurité et figure en bonne place sur la liste des priorités actuelles des organismes de développement et d'aide humanitaire des Nations Unies et des autres organisations multilatérales et institutions spécialisées – Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et Groupe des Huit (G-8). Les sommets multilatéraux pour venir en aide à l'Afrique se sont multipliés ces quelques temps, témoin par exemple le Forum pour la coopération Chine-Afrique, ou encore le Sommet Amérique latine-Afrique, la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, le Sommet Union européenne-Afrique, le Forum Inde-Afrique et le Sommet Turquie-Afrique.

3. L'attention se porte d'autant plus sur l'Afrique que le continent semble aujourd'hui mal parti pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les autres objectifs de développement convenus sur le plan international. L'année 2008 marque le point médian de l'effort engagé à l'échelle mondiale pour atteindre les OMD à l'horizon 2015, mais au train où vont les choses, aucun pays d'Afrique n'atteindra sans doute l'ensemble des objectifs. Des pays fragiles et qui sortent d'un conflit peinent à retrouver le dynamisme nécessaire pour réduire la pauvreté et élever le niveau de vie. Les réussites d'un certain nombre de pays sur certains objectifs montrent pourtant que les progrès peuvent être rapides quand des politiques nationales rationnelles sont étayées par des appuis techniques et financiers substantiels de la part de la communauté internationale. L'Assemblée générale a donc choisi un moment particulièrement opportun pour consacrer une journée à l'inventaire des besoins de développement de l'Afrique et s'assurer que les pays africains sont accompagnés dans leur effort de développement par les engagements concrets de la communauté internationale.

4. Porté par l'élan suscité du fait de l'attention renouvelée de la communauté internationale aux problèmes de l'Afrique et des initiatives audacieuses des dirigeants africains, le XXI<sup>e</sup> siècle devrait être celui de l'Afrique. La réunion de haut niveau sur le développement de l'Afrique et la réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, le 25 septembre 2008, offrent une excellente occasion de relancer la volonté politique d'honorer les engagements déjà souscrits pour répondre aux besoins de développement de l'Afrique. Elles viennent également à point nommé pour que tous les acteurs concernés annoncent des actions concrètes au service de la réalisation des OMD en Afrique.

5. Le présent rapport recense les besoins de développement de l'Afrique et indique les mesures qu'il conviendrait de mettre en œuvre pour y répondre dans le cadre de la poursuite des OMD et des objectifs de développement convenus sur le plan international. Il est divisé en trois parties : premièrement, il examine les besoins et les défis de l'Afrique en matière de développement dans le contexte

mondial, régional et national actuel; deuxièmement, il fait l'inventaire des principaux engagements pris par les pays africains et par la communauté internationale pour répondre à ces défis; troisièmement, il fait des recommandations qui pourraient contribuer utilement au développement du continent. Il a été établi à l'issue de consultations conduites sur le terrain avec la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, la Commission économique pour l'Afrique et l'OCDE. Il s'inspire également des travaux du Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, constitué par le Secrétaire général en septembre 2007 afin de stimuler à mi-parcours l'efficacité et l'efficience de l'action internationale au service de la réalisation des OMD en Afrique. De plus, une équipe spéciale interinstitutions a été chargée de donner des avis critiques sur le rapport à toutes les étapes de la rédaction.

## **II. Le développement de l'Afrique : besoins et défis**

6. L'Afrique dispose de nombreux atouts – son capital humain et ses abondantes ressources naturelles, la diversité de ses paysages, sa richesse culturelle et ses trésors archéologiques. C'est un continent jeune peuplé de plus de 920 millions d'habitants, dont 60 % de moins de 25 ans. L'Afrique a réussi dans la dernière décennie à mettre fin à plusieurs guerres civiles qui duraient depuis des années et à consolider la règle démocratique dans la majorité des États de la région. La reprise de la croissance économique dans de nombreux pays africains depuis le milieu des années 90 doit également être saluée. En 2007, le taux de croissance moyen réel de l'Afrique a été de 5,8 %, un chiffre comparable, voire supérieur, à ceux de beaucoup d'autres régions en développement. Ce bon score s'explique non seulement par l'amélioration des termes de l'échange résultant de la hausse des cours des matières premières, dont le pétrole, mais aussi par les progrès de la gestion macroéconomique et de la gouvernance politique. Partout en Afrique, le taux d'inflation est faible, les soldes budgétaires sont solides et des réserves s'accumulent. Les récents allègements de la dette extérieure ont contribué à réduire le surendettement et les problèmes de liquidités et donné une marge de manœuvre pour augmenter les dépenses sociales.

7. Le vaste potentiel de l'Afrique demeure pourtant largement inexploité. Le continent compte encore à ce jour parmi les régions les plus pauvres de la planète; les deux cinquièmes environ de sa population vivent avec moins de un dollar par jour. Si de nombreux pays enregistrent globalement de bons résultats économiques, aucun toutefois ne se développe assez vite pour réduire de manière substantielle les statistiques de la pauvreté. En fait, à mi-parcours sur la voie de la réalisation des OMD, aucun pays d'Afrique n'est dans les temps pour les atteindre tous. Dans bien des domaines économiques, le continent est nettement au-dessous de son potentiel. Ainsi, alors qu'il représente 12 % de la population mondiale, il ne « pèse » que 1 % environ du produit intérieur brut (PIB) mondial et 2 % du volume des échanges mondiaux. Par contre, il est surreprésenté au chapitre des statistiques préoccupantes : 75 % des séropositifs et des sidéens que comptent notre planète vivent en Afrique et 90 % des décès par paludisme enregistrés chaque année surviennent sur le continent africain.



8. L'Afrique est confrontée à un quadruple défi : la crise alimentaire mondiale, le bouleversement climatique, la flambée du prix de l'énergie et la persistance de l'extrême pauvreté. La hausse des prix des denrées alimentaires touche de plein fouet les économies africaines car la plupart des Africains, qu'ils soient ruraux ou citadins, sont des acheteurs nets de produits alimentaires. Certaines causes à l'origine de l'escalade des prix – explosion démographique, faible productivité agricole, accès limité à la technologie, impact de la hausse des cours du pétrole sur les coûts de transport – jouent à plein dans le cas de l'Afrique. Alors que les températures ne cessent de grimper, les pauvres d'Afrique sont les plus vulnérables aux effets adverses d'un réchauffement qu'ils ont moins que quiconque contribué à créer. L'impact du changement climatique est déjà visible en Afrique – les régimes des pluies sont en train de changer, les récoltes sèchent sur pied, les éleveurs passent davantage de temps à chercher des points d'eau et des pâturages. Il pourrait bien modifier les modes de culture et entraîner des déplacements de population, avec toutes les conséquences négatives qui s'ensuivraient pour les économies africaines<sup>1</sup>. Si l'Afrique est touchée de plein fouet, d'autres régions – dont les États-Unis, l'Europe, l'Inde et l'Australie – ne sont pas épargnées par la sécheresse, les inondations, la hausse record des cours des matières premières et la stagnation économique. À cet égard, la prospérité et les intérêts du reste du monde sont intimement liés à la satisfaction des besoins de développement de l'Afrique.

9. Les conflits violents entraînent des pertes de vies humaines, des destructions matérielles, des détournements de biens économiques, des gaspillages de ressources naturelles et la sous-performance de l'investissement étranger direct. En 1998, dans un rapport fondateur intitulé « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durable en Afrique » (A/52/871-S/1998/318), le Secrétaire général a exposé en détail les paramètres historiques, la combinaison de facteurs internes et externes et les causes économiques qui déclenchent les conflits et freinent le développement en Afrique. Dans son rapport intermédiaire présenté en 2007 (A/62/204), il a noté que les conditions de base de la paix et du développement durables n'étaient pas encore vraiment réunies sur le continent, et que la pauvreté, la fragilité des institutions publiques, l'absence de protection des droits de l'homme et les menaces liées au changement climatique demeuraient des réalités. Il est de même indiqué dans l'Acte constitutif de l'Union africaine que le fléau des conflits en Afrique constitue une entrave majeure au développement socioéconomique du continent.

10. Le legs du colonialisme inclut la perte de ressources humaines et naturelles essentielles, la création de frontières arbitraires et le grippage du processus de développement politique et économique. Reste que les dirigeants africains eux-mêmes ont déclaré que les séquelles de l'ère coloniale ne devaient pas être un prétexte les dédouanant de leurs responsabilités. Dans le même esprit, il est dit dans l'Acte constitutif de l'Union africaine et le programme du NEPAD que l'appauvrissement du continent africain a été aggravé par les politiques fautives mises en œuvre par de nombreux pays au lendemain de l'indépendance.

<sup>1</sup> Voir Banque mondiale et FMI, *Rapport de suivi mondial 2008 : les OMD et l'environnement : un programme de développement solidaire et durable*; *Africa's Development: Promises and Prospects*, Rapport de l'Africa Progress Panel, juin 2008; *La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique*, recommandations du Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique, juin 2008.

11. Les indicateurs de résultats donnent à penser que les mesures prises par certains gouvernements africains ont eu des effets préjudiciables sur les conditions de vie des citoyens. Le culte de la personnalité, la concentration excessive des pouvoirs et la corruption institutionnalisée qui caractérisent certains pays africains réduisent bien souvent à néant les perspectives de croissance économique et de stabilité politique. Les gouvernements africains se sont cependant engagés à promouvoir activement les droits de l'homme, l'état de droit et la démocratisation, par exemple en adhérant au Mécanisme d'évaluation intra-africaine et au NEPAD.

12. Les pays africains qui ont fait un effort d'éducation et de formation constatent que beaucoup de celles et ceux qui ont bénéficié de cet investissement alimentent l'exode des cerveaux et privent ainsi leur pays du capital humain nécessaire pour administrer les affaires de l'État et gérer les entreprises privées. La création et la conservation de la capacité de développement devrait par conséquent être une priorité majeure. Qui plus est, la formation technique et professionnelle en Afrique est sous-financée et mal gérée. Résultat : les pays africains ne parviennent pas à employer leur jeunesse et manquent de main-d'œuvre qualifiée. Le taux de chômage des jeunes dépasse actuellement 20 % en Afrique subsaharienne<sup>2</sup>.

13. La communauté internationale a certes apporté son appui au développement de l'Afrique, mais cette assistance doit être rendue plus efficace. Dans certains cas, les programmes d'appui n'ont pas été ajustés correctement aux besoins et aux particularités des pays africains. Ils ont considérablement perturbé les structures économiques, sociales et politiques existantes, et les ressources financières et humaines de l'Afrique ont été mises à rude épreuve. Ces tensions sectorielles ont parfois été exacerbées par des programmes d'ajustements structurels assortis de conditionnalités qui privilégiaient le volet « ajustements » au détriment du développement et des priorités sociales, le résultat étant des taux de croissance économique, d'industrialisation et de développement plus faibles que prévu.

### III. Engagements et mise en œuvre

14. Les efforts déployés par les États africains et les institutions africaines et par la communauté internationale pour répondre aux besoins de développement de l'Afrique sont extrêmement disparates en termes de qualité, d'envergure et d'efficacité. À mi-parcours de la campagne pour la réalisation des OMD, une réflexion critique s'impose donc. Les sections ci-après font le point de la mise en œuvre des principaux engagements en faveur du développement de l'Afrique.

#### A. Plans d'action et résultats des États africains et des institutions africaines

15. En juillet 2001, la trente-septième Assemblée des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Organisation de l'unité africaine a adopté officiellement le NEPAD comme cadre intégré de développement socioéconomique pour l'Afrique. Le NEPAD est centré sur l'initiative africaine; il traduit la vision commune des dirigeants africains et leur volonté collective de vaincre la pauvreté et

<sup>2</sup> Voir Commission économique pour l'Afrique et Union africaine, *Rapport économique sur l'Afrique 2005 : relever le défi posé par le chômage et la pauvreté en Afrique*, 2005.

de mettre leur pays, individuellement et collectivement, dans la voie de la croissance et du développement durables. Il cherche aussi à promouvoir le rôle des femmes dans toutes les activités. Plus généralement, il a été conçu comme un schéma directeur pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique. Le principe de partenariat inscrit dans le NEPAD est l'une des forces du projet. Le NEPAD fait en effet une place importante à la collaboration entre les gouvernements et leurs partenaires de développement, et entre les gouvernements et leurs mandants – les acteurs du secteur privé et la société civile. En tant que programme de l'Union africaine (UA), le NEPAD s'emploie à créer les conditions du développement durable que sont la paix et la sécurité, la démocratie et la gouvernance, les réformes de fond, l'investissement dans les secteurs prioritaires et la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre.

16. En tant que programme de l'Union africaine, le NEPAD est sous-tendu par quatre objectifs : premièrement, éliminer la pauvreté en Afrique et mettre les pays africains sur une trajectoire de croissance durable afin d'enrayer la marginalisation du continent dans le processus de mondialisation; deuxièmement, promouvoir le rôle des femmes dans toutes les activités; troisièmement, parvenir à un taux de croissance annuel du PIB supérieur à 7 % et soutenir ce rythme durant les 15 prochaines années; quatrièmement, s'assurer que le continent atteigne les OMD. Cette quadruple ambition a été réitérée au Sommet sur les suites données au NEPAD, tenu à Dakar en avril 2008.

17. La volonté de combattre la pauvreté a monté d'un cran avec l'adoption en 2004 de la Déclaration et du Plan d'action de Ouagadougou sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique. La Déclaration contient 23 engagements qui consistent notamment à élaborer des politiques économiques et sociales intégrées et des réformes efficaces aux niveaux national, régional et continental afin de réduire les obstacles structurels à l'investissement et à l'entrepreneuriat, à promouvoir les partenariats privé-public, à encourager l'entreprise citoyenne, à créer des conditions propices à l'augmentation de la production et à la création d'emplois décents.

18. Les engagements des gouvernements africains en faveur de la promotion du rôle des femmes ont été exprimés entre autres dans la Plate-forme d'action de Dakar (1994), dans l'Acte constitutif de l'Union africaine, dans le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (2003), dans la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (2004) et dans la politique de l'Union africaine pour l'égalité des sexes (en cours d'élaboration). Pourtant, le Protocole de 2003 n'a été ratifié que par 23 pays. Qui plus est, alors que la Déclaration solennelle engage les États à inclure la participation et la représentation des femmes dans les processus de maintien de la paix, cette promesse a été très peu tenue. Les États africains doivent redoubler d'efforts pour intégrer les paramètres du genre dans leurs politiques nationales et réduire rapidement les inégalités entre les sexes.

19. L'Afrique enregistre depuis quatre ans une croissance économique record. Selon le *Rapport économique sur l'Afrique 2008*<sup>3</sup>, le PIB de l'Afrique a augmenté de 5,8 % en 2007. Depuis 1994, le taux de croissance annuel moyen du continent est proche de 5 %, chiffre bien supérieur à celui des années 80 où il n'atteignait

<sup>3</sup> Commission économique pour l'Afrique/Union africaine, Rapport économique sur l'Afrique 2008 : l'Afrique et le consensus de Monterrey – Performance et progrès du continent, 2008.

pas 2 %<sup>4</sup>. Les économies africaines sont toutefois encore loin d'afficher l'ambitieux taux de 7 % jugé nécessaire pour atteindre les objectifs du NEPAD. De nombreux pays africains ont marqué des points contre la pauvreté récemment; c'est ainsi que la proportion de la population de l'Afrique subsaharienne disposant de moins de 1 dollar par jour est tombée de 45,5 % en 1993 à 41,1 % en 2004<sup>5</sup>.

20. Dans l'ensemble, les progrès vers la réalisation des OMD sont d'une lenteur alarmante. Les participants à la première réunion conjointe de la Conférence des Ministres de l'économie et des finances des pays membres de l'UA et de la Conférence des Ministres africains des finances, de la planification et du développement économique organisée par la Commission économique pour l'Afrique en mars et avril 2008 ont attribué cet état de fait essentiellement à des retards dans la mise en œuvre des stratégies et des plans de développement nationaux et dans la mobilisation des ressources nécessaires pour augmenter l'investissement dans les secteurs clefs pour la réalisation des OMD. Dans la Déclaration ministérielle adoptée à l'issue de la réunion conjointe, les pays africains ont réaffirmé leur volonté de réaliser pleinement les OMD dans les délais prévus et ont demandé à leurs partenaires de développement, y compris ceux du système des Nations Unies, d'appuyer leurs efforts en ce sens avec une assistance financière et technique renforcée. Les Ministres ont défini les grandes priorités et les actions concrètes à engager pour atteindre les OMD, en particulier dans des domaines comme l'industrie, l'adaptation au changement climatique, le développement des infrastructures et le financement du développement.

21. Le NEPAD a défini des priorités d'action stratégiques en ce qui concerne l'agriculture, les infrastructures, la bonne gouvernance, l'investissement, la santé et l'éducation. Les engagements en faveur de l'agriculture comprennent le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (2003), qui entend porter les taux de croissance agricole à 6 %; la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique (2003) engageant les pays à consacrer 10 % de leurs budgets à l'agriculture et au développement rural d'ici à 2008; la Déclaration de Syrte sur les défis de la mise en œuvre du développement durable et intégré de l'agriculture et de l'eau en Afrique (2004), qui contient 25 engagements ambitieux dont ceux qui figurent également dans le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique et dans la Déclaration de Maputo; et la résolution du Sommet d'Abuja sur la sécurité alimentaire (2006). La mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique progresse, avec l'établissement de pactes régionaux par l'intermédiaire des communautés économiques régionales. De plus, face à la crise alimentaire qui sévit actuellement, l'Union africaine/NEPAD ont adopté en mars 2008 un ambitieux schéma de sécurité alimentaire pour Afrique, schéma qui définit les priorités à court, moyen et long terme pour augmenter l'approvisionnement alimentaire. Les plus récentes statistiques de l'UA montrent que seuls six pays ont atteint l'objectif de Maputo consistant à consacrer 10 % de leur budget national à l'agriculture. De même, toujours selon l'UA, 11 pays seulement affichent un taux de croissance agricole conforme au chiffre indiqué dans le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique.

<sup>4</sup> D'après Banque mondiale, *World Development Indicators Online*, 2008.

<sup>5</sup> Banque mondiale, *World Development Indicators Online*, 2007.

22. Les principaux engagements en matière d'infrastructures sont énoncés dans le schéma directeur du NEPAD, qui prévoit un programme d'investissement dans la maintenance et dans la construction d'équipements collectifs, des nouveaux dispositifs réglementaires et la promotion des partenariats public-privé. La mise en œuvre de ces engagements est inégale. Au chapitre des réussites, la coordination s'est améliorée, aussi bien au niveau national que pour les projets transfrontières. En l'occurrence, de nombreux pays ont élaboré des schémas stratégiques pour les transports routiers. En 2005, les pays africains et les institutions africaines ont appuyé la mise en place du Consortium pour les infrastructures en Afrique, qui viendra renforcer le Plan d'action à court terme du NEPAD et le Cadre stratégique à moyen et à long terme. Par ailleurs, un mécanisme de coordination pour le développement des infrastructures en Afrique a été adopté en 2006 par l'UA, le NEPAD, les communautés économiques régionales et la Banque africaine de développement (BafD), qui souhaitent définir un agenda commun pour la promotion du développement des infrastructures de l'Afrique. Mais certains problèmes subsistent. Ainsi, selon le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, des contraintes bien réelles existent en ce qui concerne la transformation énergétique, les grands ouvrages hydroélectriques et les réseaux de transmission, et la maintenance des ouvrages existants.

23. Les engagements de l'Union africaine en matière de bonne gouvernance ont été énoncés à plusieurs occasions, d'abord au Sommet de Lomé de l'Organisation de l'unité africaine (2000), marqué par l'adoption de l'Acte constitutif de l'Union africaine, ainsi qu'au Sommet inaugural de l'Union africaine à Durban (Afrique du Sud) en 2002. Les États africains ont eux aussi pris des initiatives dans ce domaine, avec le schéma directeur du NEPAD sur les conditions du développement durable en Afrique (2001); la Déclaration sur la démocratie et la gouvernance politiques, économique et d'entreprise (2002), la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (2003), le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, entré en vigueur en 2004; et la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (2007). Dans le cadre du programme du NEPAD, les États africains se sont engagés spécifiquement à réformer les services administratifs et civils, à renforcer les pouvoirs de contrôle des parlements, à promouvoir les prises de décisions participatives, à prendre des mesures efficaces pour combattre la corruption et à réformer les systèmes de justice.

24. Les États africains ont mis sur pied le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, instrument d'autosurveillance destiné à promouvoir la bonne gouvernance sur l'ensemble du continent. Le programme bénéficie d'un solide appui technique et financier de la part de ses partenaires stratégiques, à savoir la Commission économique pour l'Afrique, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque africaine de développement. À ce jour, 29 pays ont adhéré à ce dispositif, 14 ont établi des structures nationales d'auto-évaluation et 7 (Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Ghana, Kenya, Ouganda et Rwanda) ont fait l'objet d'une évaluation intra-africaine. Malgré ses qualités de crédibilité et de rigueur, le Mécanisme pourrait être encore amélioré. Premièrement, il doit être plus proche de ses principaux mandants : d'une part les citoyens, au nom desquels il est mis en œuvre à travers les relais que sont les gouvernements, les médias et les acteurs de la société civile, et d'autre part les pays africains et l'ensemble de la communauté internationale. Deuxièmement, certains pays africains n'ont peut-être pas la volonté politique qui leur permettrait d'appliquer les recommandations

produites par le Mécanisme et de saisir ainsi les extraordinaires occasions que leur offre le dispositif. Les évaluations intra-africaines doivent déboucher sur des actes politiques. La sensibilisation des acteurs de la société civile et du secteur privé aux modalités du Mécanisme serait un facteur de pression supplémentaire qui inciterait les gouvernements à tenir leurs promesses et à mettre en œuvre les plans annoncés. Ces acteurs doivent donc engager une concertation active et jouer un rôle dynamique dans la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine et le NEPAD en général.

25. La création de conditions propices à l'investissement privé est primordiale pour la croissance et le développement durables. Le schéma directeur du NEPAD insiste sur la nécessité d'accroître les flux de capitaux privés vers l'Afrique et définit un certain nombre de priorités en la matière, dont un travail d'explication pour corriger les idées erronées sur le risque, la formation de partenariats privé-public et le renforcement des marchés des capitaux. La décision prise par l'UA au Sommet d'Abuja en 2005 d'institutionnaliser le Forum africain du secteur privé représente une autre initiative concrète pour renforcer le secteur privé. Cet important espace de dialogue permet aux acteurs du secteur privé et aux décideurs de réfléchir ensemble aux moyens à mettre en œuvre pour stimuler l'activité économique. Dans son rapport de juin 2008, le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique insiste du reste sur le fait que le secteur privé apporte une contribution essentielle à la croissance durable et à la réalisation des OMD puisque sa fonction première est de créer de la richesse économique, de proposer des investissements et des prestations de services ciblés dans le cadre de partenariats public-privé et d'apporter des cofinancements indispensables aux projets d'infrastructures et autres investissements publics. Selon la Banque mondiale et la Société financière internationale, de nombreux pays africains ont engagé des réformes décisives – par exemple simplification des règlements commerciaux, renforcement des droits de propriété, baisse de la fiscalité, amélioration de l'accès au crédit et diminution des coûts des importations et exportations. De ce fait, le coût des formalités de création d'entreprise en pourcentage du revenu national brut par habitant est tombé de 260,1 % en 2003 à 148,1 % en 2007<sup>4</sup>. Les flux nets de capitaux privés (investissements étrangers directs, flux de dette des banques commerciales et flux d'investissement de portefeuille) sont passés de 13 milliards de dollars en 2002 à plus de 60 milliards en 2006. Quoique encore modestes au regard de ceux qui vont à d'autres régions, les flux nets d'investissement étranger direct, exprimés en pourcentage du PIB, sont passés de 0,1 % en 1980 à 2 % en 2000, puis à 2,4 % en 2006<sup>4</sup>.

26. Les pays africains ont également pris d'importants engagements pour le secteur de la santé. Premièrement, ils ont promis de porter à 15 % la part des dépenses de santé dans les budgets nationaux – chiffre fixé dans la Déclaration et le Plan d'action d'Abuja sur le VIH/sida, la tuberculose et autres maladies infectieuses (2001), dans la Déclaration de Maputo sur le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme et autres maladies infectieuses (2003), puis par les Ministres de la santé des États membres de l'Union africaine au Sommet d'Abuja en 2006. Mais à ce jour seuls six pays ont atteint l'objectif. De plus, les gouvernements africains signataires de la Déclaration d'Abuja ont affirmé leur volonté de faire de la lutte contre le VIH/sida l'une des priorités essentielles de leur effort de développement national. Ils ont tenu leurs promesses dans ce domaine : la plupart des pays africains ont créé des instances nationales de coordination de la lutte contre le VIH/sida et ont défini des

cadres d'action stratégique; un tiers d'entre eux ont mis en place des systèmes nationaux de suivi et évaluation et 43 % ont désigné des autorités de coordination au niveau infranational. De plus, la Déclaration d'Abuja engage les États à définir une stratégie nationale de lutte contre la tuberculose. À ce jour, 18 pays ont proclamé la tuberculose urgence sanitaire nationale et ont lancé des plans spéciaux pour intensifier le combat contre la maladie. Enfin, par la Déclaration et le Plan d'action d'Abuja sur le projet « Faire reculer le paludisme », les dirigeants africains se sont engagés à lancer des initiatives régionales pour assurer la mise en œuvre, la suivi et la gestion de ce projet lancé en 1998 par la Banque mondiale et divers organismes des Nations Unies. Les politiques régionales de lutte contre la paludisme ont toutefois été lentes à se mettre en place alors que, selon l'OMS, entre 700 000 et 1,3 million de personnes succombent chaque année à la maladie en Afrique subsaharienne<sup>6</sup>. Ces engagements ont été intégrés dans la stratégie de l'Union africaine en matière de santé pour la période 2007-2015, qui vise à contribuer au développement socioéconomique de l'Afrique en améliorant l'état de santé des Africains d'ici à 2015.

27. L'éducation est une autre grande priorité pour le continent, comme le montre l'adoption des deux plans d'action pour la première (1997–2006) et la seconde (2006–2015) Décennie de l'éducation pour l'Afrique. L'Union africaine a évalué les résultats de la première Décennie sur la base de critères tels que l'accès équitable à l'instruction de base, la qualité, la pertinence et l'efficacité de l'enseignement, les modalités d'apprentissage complémentaires et le renforcement des capacités; il en ressort que la plupart des objectifs définis dans le Plan d'action n'ont pas été atteints. Le Plan d'action pour la seconde Décennie de l'éducation prévoit des mesures plus ambitieuses telles que la mise au point de systèmes fonctionnels d'information sur la gestion des établissements d'enseignement, l'amélioration des systèmes éducatifs (en termes d'accès, de qualité, d'efficacité et de pertinence) et l'égalité des sexes dans les enseignements primaire et secondaire. Les communautés économiques régionales devront évaluer l'application des plans de pays et vérifier que chaque plan est aligné sur le plan continental.

## **B. Engagements et résultats de la communauté internationale**

28. Comme l'ont déclaré les dirigeants africains, le développement de l'Afrique incombe avant tout aux Africains eux-mêmes. Mais cet effort de développement est énergiquement soutenu par les partenaires internationaux. Le NEPAD et les OMD fournissent des schémas d'action communs autour desquels les pays africains, l'ONU, les partenaires internationaux de développement et les partenaires du Sud articulent leurs initiatives au service du développement de l'Afrique. La présente section indique ce que font ces partenaires internationaux pour répondre aux besoins du continent en coopération avec les gouvernements africains.

### **Appui de l'ONU au développement de l'Afrique**

29. La contribution de l'ONU au développement de l'Afrique va des analyses et études théoriques à d'autres formes d'assistance telles que des financements et appuis, l'assistance technique, le renforcement des capacités institutionnelles, les activités de sensibilisation et les secours humanitaires. Au fil des années,

<sup>6</sup> OMS, *Rapport sur le paludisme en Afrique, 2006*.

l'Organisation a concentré son action au service des besoins de l'Afrique dans deux grands domaines prioritaires : l'appui au NEPAD et les objectifs du Millénaire pour développement.

### **Appui de l'ONU à l'Union africaine et à son programme NEPAD**

30. Les conditions de l'engagement de l'ONU en faveur du NEPAD sont énoncées dans la résolution 57/7 de l'Assemblée générale, par laquelle l'Organisation des Nations Unies s'engage à soutenir la mise en œuvre du Nouveau Partenariat à travers une série d'initiatives – activités de plaidoyer, coopération technique pour le renforcement des capacités, mobilisation de ressources, suivi, activités de développement et établissement des rapports correspondants, coordination renforcée de l'exécution des programmes. Dans l'action qu'elle a engagée au fil des années, l'ONU a fermement soutenu le NEPAD, comme le montrent l'alignement des priorités de l'Organisation sur celles du Nouveau Partenariat, son appui technique et financier à l'élaboration des divers projets du NEPAD et la mise en place du Mécanisme de consultations régionales. Ce mécanisme a été créé en 2002 pour coordonner l'appui du système des Nations Unies au NEPAD aux niveaux régional et sous-régional. La Commission économique pour l'Afrique en est le coordonnateur stratégique et elle organise des consultations régionales annuelles. Le Mécanisme de consultations s'articule autour de neuf modules thématiques couvrant les domaines prioritaires du NEPAD. Depuis la Déclaration de Maputo sur l'intégration du NEPAD dans les structures et processus de l'Union africaine (2003), l'appui de l'ONU au développement de l'Afrique cadre avec les priorités de l'UA.

31. Le Mécanisme de consultations régionales est un solide schéma de coopération. Dans les quelques dernières années, la coordination des modules s'est améliorée et les activités des modules ont été mieux ciblées. La Commission de l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales ont accru leur participation. La Commission de l'UA et le secrétariat du NEPAD coprésident aujourd'hui les réunions du Mécanisme et des modules. Le système de modules aurait toutefois besoin d'être réaménagé et mieux aligné sur les programmes et les priorités de l'Union africaine. Il devrait en outre dûment intégrer les priorités de l'UA et de son programme NEPAD (prise en compte des sexes, santé, culture et intégration régionale). En ce qui concerne les responsabilités et obligations, le Mécanisme de consultations régionales doit mieux veiller à l'application des recommandations et faire systématiquement le suivi et l'évaluation des produits et de leur impact. L'engagement et le leadership institutionnel doivent être renforcés au plus haut niveau, de même que la mise à disposition de ressources dédiées suffisantes. Le secrétariat, installé à la Commission économique pour l'Afrique, doit également être étoffé. Mais dans l'ensemble le Mécanisme de consultations régionales est un dispositif efficace pour appuyer l'Union africaine et son programme NEPAD. Son caractère modulaire témoigne concrètement des efforts déployés par le système des Nations Unies pour coordonner son appui dans un sens conforme aux priorités de l'Union africaine. Des mesures sont prises actuellement pour que le Mécanisme de consultations serve mieux la mise en œuvre accélérée du NEPAD et du programme de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

32. L'accord de Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine, signé entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies en 2006, donne à l'ONU le cadre nécessaire pour aider au renforcement des capacités de



l'UA. Il traduit une volonté commune de consolider le partenariat déjà fructueux qui lie les deux organisations.

33. Au niveau mondial, le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique coordonne les activités de plaidoyer et d'appui au NEPAD – mobilisation de soutiens internationaux supplémentaires, cohérence et coordination renforcées de l'appui du système des Nations Unies à l'Afrique. De manière plus générale, il sensibilise la communauté internationale aux besoins de développement de l'Afrique.

### **Objectifs de développement convenus sur le plan international**

34. Les objectifs de développement convenus sur le plan international et les OMD donnent un cadre mondialement reconnu pour s'attaquer aux quatre crises que doit affronter l'Afrique dans la poursuite du développement durable. Depuis leur adoption au Sommet du Millénaire en 2000, les OMD sont devenus à l'échelle de la planète autant d'objectifs quantifiés assortis de calendriers pour combattre l'extrême pauvreté sous ses nombreux aspects – pauvreté monétaire, faim, maladie, mal-logement et exclusion – tout en promouvant l'égalité des sexes, l'éducation et le respect de l'environnement. Ils donnent corps à un droit humain fondamental : le droit de chaque habitant de la planète à la santé, à l'éducation et à la sécurité. Avec les autres objectifs de développement convenus sur le plan international, ils fournissent un guide ambitieux mais réaliste propre à soutenir les efforts déployés aux niveaux national et international pour réduire l'extrême pauvreté en Afrique d'ici à 2015. Les OMD sont ceux de l'Afrique et ce sont ceux du monde entier. Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, les États Membres et l'Organisation des Nations Unies ont manifesté leur volonté de réaliser tous les OMD dans les délais prescrits. Par la suite, l'ONU a maintes fois souligné sa détermination à rallier la communauté internationale autour des OMD. Les OMD ont également été intégrés au Traité relatif au NEPAD et au Mécanisme d'évaluation intra-africaine. En fait, ils forment la base de tous les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (SRP), dont beaucoup au demeurant contiennent des objectifs encore plus exigeants que les OMD.

35. La mise en œuvre reste la grande pierre d'achoppement dès lors qu'il faut traduire les stratégies de réduction de la pauvreté en progrès réels vers la réalisation des OMD. Les organismes du système des Nations Unies s'emploient par divers moyens à soutenir les efforts que font les pays africains pour mettre en œuvre leur propres stratégies. Si les principaux concepts ne font plus guère débat, l'aide demeure déficiente. Le défi consiste maintenant à assurer le suivi et la cohérence entre les diverses initiatives.

### **Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique**

36. Le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique a été lancé en septembre 2007 par le Secrétaire général afin de mobiliser des appuis en faveur de la réalisation des OMD en Afrique. Ses principaux objectifs et engagements sont les suivants : premièrement, formuler des propositions concrètes pour compléter et appuyer les activités relatives aux OMD en quantifiant les besoins d'assistance, en renforçant les mécanismes internationaux, en remédiant aux dysfonctionnements et aux lacunes des mécanismes existants; deuxièmement, définir des mesures pratiques propres à améliorer la prédictibilité de

l'aide; troisièmement, renforcer les appuis que reçoivent les pays pour formuler des politiques et prendre des initiatives mieux orientées vers la réalisation des OMD; et quatrièmement, renforcer les capacités statistiques des pays africains à des fins de suivi et évaluation des progrès accomplis. Le Groupe, qui se caractérise par un niveau de collaboration sans précédent entre les responsables des institutions internationales de développement opérant en Afrique, a récemment adopté une série de recommandations concrètes qui, si elles sont intégralement appliquées, pourraient efficacement servir le développement de l'Afrique.

37. Les recommandations du Groupe de pilotage ont été entérinées par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'UA réunie à Charm el-Cheikh (Égypte) le 30 juin et le 1<sup>er</sup> juillet 2008; elles marquent un jalon important dans la mise en œuvre d'un plan d'action efficace pour atteindre les OMD en Afrique. Le Secrétaire général invite tous les partenaires de développement à contribuer à leur application.

38. Le rapport 2007 sur les objectifs du Millénaire pour le développement publié par les Nations Unies indique que la majorité des pays d'Afrique n'ont pas fait de progrès suffisants pour atteindre les OMD d'ici à 2015. Si la proportion de pauvres vivant avec un dollar par jour ou moins a diminué (41,1 % de la population africaine en 2004 contre 45,9 % en 1999)<sup>5</sup>, la réalisation de l'OMD 1, à savoir réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici à 2015, signifie qu'il faut quasiment doubler la cadence. La croissance économique de l'Afrique est globalement élevée depuis 1995, mais elle est très inégale selon les pays. Ainsi, quelque 26 pays africains, représentant respectivement 78 % et 70 % du PIB et de la population de l'Afrique subsaharienne, ont affiché un taux de croissance annuel moyen du PIB de 6,9 % durant les 10 dernières années<sup>7</sup>. Par contre, un tiers des pays africains ont enregistré une croissance moyenne de seulement 2,1 % dans la même période<sup>8</sup>.

39. Les économies africaines devraient afficher un taux de croissance moyen de 6,2 % en 2008<sup>3</sup> malgré le ralentissement de l'économie mondiale. Mais elles doivent continuer de progresser au même rythme pour que les OMD tout en accélérant en même temps la transformation de la croissance en développement humain. Les gouvernements africains, à qui il incombe au premier chef d'atteindre les OMD comme le précise le rapport du Groupe de pilotage, lancent des programmes à cet effet. Il est primordial qu'ils prennent l'initiative de s'attaquer aux principaux obstacles qui freinent la réalisation des OMD tels que le changement climatique, le manque d'infrastructures et le creusement des inégalités<sup>3</sup>. La situation spécifique des pays qui sortent d'un conflit mérite une attention particulière<sup>9</sup>. Ces difficultés ne doivent cependant pas éclipser le fait que des pays africains sont bel et bien en passe d'atteindre certains OMD.

40. Malgré l'augmentation considérable du nombre d'enfants d'âge scolaire, les taux de scolarisation dans le primaire ont grimpé en flèche (passant par exemple de 57 % en 1999 à 70 % en 2005), grâce surtout à des mesures concrètes (gratuité des études primaires, programmes d'alimentation scolaire, subventions proportionnelles au nombre d'élèves) destinées à lever les obstacles financiers à l'éducation pour

<sup>7</sup> D'après Banque mondiale : *World Development Indicators database*.

<sup>8</sup> Banque mondiale et Fonds monétaire international, *Rapport de suivi mondial 2008 : les OMD et l'environnement*, 2008.

<sup>9</sup> Voir *Post-Conflict Economies in Africa*, A. K. Fosu et P. Collier (éd.) (New York, Palgrave Macmillan, 2005).

tous. Reste que la qualité de l'enseignement n'est pas toujours au rendez-vous car l'investissement dans le secteur de l'éducation (infrastructures, formation et rétention des enseignants) peine à suivre le rythme de la scolarisation. Il faut donc redoubler d'efforts pour améliorer à la fois les taux de scolarisation et la qualité de l'enseignement.

41. En ce qui concerne l'égalité des sexes, la part des sièges parlementaires occupés par des femmes en Afrique a sensiblement augmenté, avec 17 % des sièges en 2007 contre 7 % en 1990. Pourtant, le pourcentage des femmes dans les emplois salariés non agricoles a peu évolué, passant de 28 % à 32 % entre 1990 et 2005.

42. Les taux de mortalité infantile ont diminué avec 185 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1990 et 166 en 2005, un chiffre encore très éloigné de l'objectif (une mortalité réduite des deux tiers d'ici à 2015). Pourtant, le pourcentage d'enfants âgés de 1 an vaccinés contre la rougeole a nettement augmenté dans l'Afrique subsaharienne, passant de 49 % en 1999 à 64 % à la fin de 2005. Les progrès sont encore plus nets en Afrique du Nord, avec des taux de 95 % en 2005, contre 85 % en 1990.

43. Un chiffre particulièrement inquiétant a été relevé pour l'Afrique subsaharienne, où 1 femme sur 16 risque de mourir de complications liées à la grossesse et à l'accouchement, alors que le risque est de 1 femme sur 3 800 dans le monde développé. Dans cette même région, la proportion de naissances assistées par du personnel de santé qualifié a légèrement augmenté (45 % en 2005 contre 42 % en 1990), mais là encore le progrès a été beaucoup plus net en Afrique du Nord, où le taux d'accouchements médicalisés est passé de 40 % à 75 % dans la même période.

44. Le continent est à la traîne en ce qui concerne l'objectif de lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies. Le nombre de personnes vivant avec le sida en Afrique en 2007 était de l'ordre de 21 à 24 millions. Le nombre de nouveaux cas d'infection est estimé à 1,7 million par an. L'Afrique australe est particulièrement touchée. La région compte pour 65 % du nombre total de cas de VIH/sida dans le monde, avec des taux d'infection dépassant 20 % de la population dans certains pays. Cependant, trois pays africains offrent maintenant l'accès universel aux médicaments antirétroviraux.

45. Au chapitre de l'environnement durable, seuls 42 % des habitants des zones rurales avaient accès à l'eau potable en 2004, et 63 % des Africains ne disposaient pas d'installations sanitaires élémentaires. Le continent est encore loin de l'objectif consistant à diviser ces chiffres par deux d'ici à 2015. De plus, avec l'urbanisation galopante, 62 % des citoyens africains vivent dans des taudis – un taux record dans le monde.

46. Enfin, l'OMD 8 appelle à la mise en place d'un système commercial et financier ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. L'évaluation détaillée de cet objectif figure à la section III.B du présent rapport (Engagements et mise en œuvre).

#### **Cohérence de l'action à l'échelle du système des Nations Unies**

47. La complexité des problèmes de développement de l'Afrique appelle un effort harmonisé et coordonné de la part des divers fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies dans la région. La nécessité de s'attaquer sur tous les fronts au phénomène planétaire de la pauvreté est le principal message

porté par la Déclaration du Millénaire. Le rapport du Secrétaire général sur les recommandations contenues dans le rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'assistance humanitaire et de l'environnement (voir A/61/583) préconise également la mise en place d'un système cohérent qui unifierait et intégrerait l'action de l'Organisation au service du développement. La préévaluation en 2008 du programme pilote intitulé « Unis dans l'action », stratégie qui appelle à la simplification et à l'harmonisation de toutes les activités du système des Nations Unies dans un même pays, au sein d'un même programme de pays et d'un cadre budgétaire unique, montre que la maîtrise et l'initiative nationales se renforcent mutuellement et que l'alignement sur les politiques et stratégies nationales est plus net. La moitié des pays du programme pilote « Unis dans l'action » sont africains (à savoir le Cap-Vert, le Mozambique, le Rwanda et la Tanzanie). Par ailleurs, le Mécanisme de consultations régionales, qui associe les organismes des Nations Unies et les organisations travaillant en Afrique, fournit un schéma d'unité d'action aux niveaux régional et sous-régional à l'appui de l'Union africaine et de son programme NEPAD.

48. Bien que l'ONU soit en bonne voie de concrétiser les promesses faites dans la Déclaration du Millénaire, la route sera encore longue. L'appui du système des Nations Unies aux pays africains tend à se caractériser par une prolifération d'activités, d'où des incohérences et l'utilisation sous-optimale de ressources rares. C'est ainsi que plus de 30 organismes des Nations Unies s'occupent de la question primordiale du développement durable et qu'au moins trois grandes institutions se concentrent sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. Il importe de toute évidence de rationaliser et coordonner ces activités pour qu'elles aient un maximum d'efficacité et d'efficience et un impact durable.

### **Partenaires internationaux de développement**

49. La Déclaration du Millénaire (2000) contenait une section sur les besoins de développement de l'Afrique, dans laquelle les États Membres se sont engagés à aider les gouvernements africains dans leur combat au service de la paix durable, de l'élimination de la pauvreté et du développement durable. Deux ans plus tard, à Johannesburg, les participants au Sommet mondial pour le développement durable ont adopté toute une série d'engagements et de plans de mise en œuvre ambitieux dans des domaines comme l'eau et l'assainissement, l'énergie, la santé, l'agriculture, la gestion de la biodiversité et des écosystèmes. Toujours en 2002, la Conférence internationale de Monterrey (Mexique) sur le financement du développement est devenue un grand point de référence pour la coopération internationale au développement. Le Document final du Sommet mondial de 2005 a de nouveau marqué la volonté de la communauté internationale de répondre aux besoins spécifiques de l'Afrique en se donnant des calendriers précis pour renforcer son aide au développement. Depuis le Sommet du G-8 à Kananaskis (Canada), en 2002, durant lequel les partenaires de développement ont adopté le Plan d'action pour l'Afrique, les besoins particuliers du continent sont à l'ordre du jour de tous les sommets annuels du G-8. En 2003, le G-8 a également décidé de créer le Forum pour le partenariat avec l'Afrique, instance chargée de suivre la mise en œuvre des engagements souscrits par les membres du G-8 ainsi que par d'autres donateurs et les gouvernements africains eux-mêmes.

50. La section ci-après examine et évalue les suites données aux engagements souscrits par la communauté internationale dans quatre domaines : a) aide internationale au développement; b) allégement ou annulation de la dette; c) libéralisation des échanges et aide au commerce; et d) paix et sécurité. Le développement du continent suppose au départ une approche multidimensionnelle et intégrée. Ces quatre éléments sont primordiaux pour réaliser cet objectif.

### **Aide internationale au développement**

51. Le système d'aide présente aujourd'hui un certain nombre de caractéristiques : appropriation nationale plus solide, mise à contribution accrue des capacités nationales, recours plus général au soutien budgétaire, prévisibilité relative des flux de l'aide. L'aide publique au développement (APD) est de plus en plus basée sur la performance et axée sur les résultats. En outre, les acteurs non étatiques (fondations privées, ONG internationales et nouveaux donateurs bilatéraux) ont acquis une influence considérable. Ce nouveau contexte a été annoncé par la Déclaration du Millénaire, qui promettait de créer des conditions propices au développement et à l'élimination de la pauvreté. Il s'est ensuite concrétisé dans les délibérations de trois conférences historiques. Tout d'abord, en 2002, les États ont adopté le Consensus de Monterrey sur le financement du développement, qui définit des moyens propres à assurer la disponibilité de ressources financières suffisantes pour atteindre les objectifs fixés par les grandes conférences et sommets organisés sous les auspices des Nations Unies. Ensuite, en 2003, les hauts responsables des institutions de développement ont adopté la Déclaration de Rome sur l'harmonisation, qui engage les institutions participantes à simplifier et harmoniser leurs dispositifs et à alléger leurs coûts, tout en renforçant le contrôle fiduciaire, la transparence des comptes et le ciblage sur des résultats de développement concrets. Enfin, en 2005, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide a engagé les signataires à poursuivre leurs efforts d'harmonisation et d'alignement. Compte tenu de ce contexte, il importe d'examiner les principaux engagements et d'en évaluer la mise en œuvre. Trois éléments clefs seront traités dans le présent rapport : le financement du développement, le volume de l'aide, la qualité de l'aide.

52. En ce qui concerne le financement du développement, selon la *Rapport économique 2008 sur l'Afrique*<sup>3</sup>, les données sur la mise en œuvre des engagements du Consensus de Monterrey font apparaître des progrès notables en ce qui concerne l'allégement de la dette (voir plus loin). Mais les choses n'ont guère avancé dans d'autres domaines : mobilisation des ressources financières des ONG nationales et des acteurs internationaux au service du développement, promotion du commerce international comme moteur de développement, renforcement de la coopération financière et technique internationale pour le développement et règlement des problèmes systémiques. Comme l'a observé le Secrétaire général dans son rapport sur le suivi et la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (A/62/190), les envois de fonds des travailleurs expatriés deviennent une source de financement de plus en plus importante pour les pays pauvres très endettés. En 2006, les transferts de fonds vers l'Afrique ont atteint 22 milliards de dollars, l'équivalent de la moitié environ de l'aide publique au développement allant à la région. Bien qu'importants, ils ne contribuent pas à l'investissement public requis pour atteindre les OMD.

53. L'aide à l'Afrique a commencé à augmenter en 1960 pour atteindre un premier pic en 1990 avec un montant de 33,4 milliards de dollars (converti aux prix et taux de change de 2005). Elle a ensuite décliné dans les années 90 puis est repartie à la

hausse après 1999, quand l'attention de la communauté internationale des donateurs s'est de nouveau portée sur l'Afrique. Selon l'OCDE, l'aide à l'Afrique a représenté environ 41 % du volume total des aides en 2006, avec un montant record de 43,4 milliards de dollars, en augmentation de 6,9 milliards de dollars en termes réels par rapport à 2005 et en augmentation nominale de 12,4 milliards de dollars par rapport à 2004. Une grande partie de l'augmentation résulte toutefois de mesures d'allègement de la dette. L'APD, hors réduction de la dette, a augmenté de 8 % entre 2005 et 2006, ce qui représente en fait une augmentation de 41 % avant ajustement pour mesures d'allègement. Malgré cette évolution à la hausse de l'APD, les donateurs prennent du retard sur leurs engagements. Toujours selon l'OCDE, ils devront « procéder à des augmentations sans précédent »<sup>10</sup> pour tenir leurs engagements pris au Sommet du G-8 à Gleneagles (Royaume-Uni) en 2005, prévoyant de doubler ou plus les aides à l'Afrique en termes réels. Cette initiative emblématique a été entérinée par le Groupe de haut niveau sur le financement du développement, par le Consensus de Monterrey, dans les rapports sur le Projet du Millénaire et le rapport de la Commission pour l'Afrique<sup>11</sup> ainsi qu'au Sommet mondial de 2005. Les participants au Sommet 2005 du G-8 ont solennellement promis de doubler l'APD à l'Afrique d'ici à 2010, ce qui suppose, selon l'OCDE et le Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique, de porter les flux d'aide de 29 milliards de dollars en 2004 à 54 milliards de dollars en 2010 (en prix constants de 2004), soit environ 62 milliards de dollars aux prix et aux taux de change de 2007. Avec la baisse continue du dollar des États-Unis en 2008, l'engagement de Gleneagles vaudrait maintenant davantage en termes nominaux, si bien que le surcroît d'effort nécessaire pour tenir cet engagement en 2010 sera encore beaucoup plus substantiel.

54. Le Consensus de Monterrey a également réitéré l'objectif, défini initialement en 1970, consistant à porter le volume de l'aide à l'équivalent de 0,7 % du RNB des pays donateurs. Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, les pays ont été invités à se fixer un calendrier pour atteindre ce but. Par le Consensus européen sur le développement adopté en 2005, l'Union européenne (UE) s'est entendue sur un objectif intermédiaire commun, à savoir porter l'APD à l'équivalent de 0,56 % du RNB à l'horizon 2010, l'objectif de 0,7 % étant reporté à 2015. Par le même engagement, elle a promis d'accroître son assistance financière à l'Afrique subsaharienne et d'affecter au moins 50 % de l'augmentation des ressources de l'APD au continent africain. Elle a également annoncé que les ressources au titre de l'APD à l'Afrique iraient en priorité aux pays les moins avancés (PMA) et aux pays à faible revenu au titre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Malgré ses engagements, l'Union européenne a légèrement réduit ses aides, passées de 47,7 milliards d'euros en 2006 (correspondant à 0,41 % du RNB de l'UE) à 46 milliards d'euros en 2007 (équivalant à 0,38 % du RNB). Actuellement, seuls cinq pays atteignent l'objectif de 0,7 %. Néanmoins, l'Union européenne est globalement dans les cadres pour tenir ses engagements en matière d'APD, notamment ceux qui concernent directement l'Afrique. En 2006, 62 % de ses aides bilatérales allouées sur le plan régional sont allées à l'Afrique, contre 51 % en 2005; elles ont représenté plus de la moitié du volume global des flux d'aide à la région.

<sup>10</sup> Communiqué du CAD de l'OCDE diffusé en avril 2008, cité dans *Le développement de l'Afrique : promesses et perspectives*, p.15.

<sup>11</sup> *Notre intérêt commun : rapport de la Commission pour l'Afrique*, mars 2005.

55. On note toutefois quelques retards dans la mise en œuvre des engagements historiques figurant dans les Déclarations de Rome et de Paris sur la qualité, l'efficacité et la coordination de l'aide. Les promesses ont été réitérées au Sommet du G-8 à Gleneagles, notamment l'effort supplémentaire de déliement de l'aide. Un facteur majeur souvent mentionné comme contribuant à l'inefficacité de l'aide est assurément celui de l'absence de cohérence entre les objectifs des différents donateurs et l'absence de cadrage avec les besoins, les priorités et les préférences des pays destinataires<sup>12</sup>. La répartition sectorielle des aides est par ailleurs largement influencée par les préférences des donateurs et les différents critères appliqués. Selon les derniers chiffres de l'OCDE, seules 42 % des aides accordées en 2006 étaient alignées sur les priorités nationales des pays en développement; 41 % des aides ont été versées dans les délais convenus; 18 % des aides étaient des aides liées, et 35 % seulement s'inscrivaient dans des programmes<sup>13</sup>. L'Union européenne est néanmoins en voie de tenir tous les engagements de Paris d'ici à 2010. En 2007, elle a adopté un code de conduite pour la répartition des tâches dans la politique de développement de l'Union européenne, assorti de 11 lignes directrices, de manière à réduire les interventions redondantes dans les pays ou les régions.

56. Compte tenu de la réorientation des aides au fil des années, avec une diminution de la part allant aux activités productives au profit du secteur social, il faut s'assurer que cette nouvelle insistance sur les besoins sociaux n'entraîne pas l'abandon des aides allant aux projets d'infrastructures et aux secteurs productifs, qui sont importants pour stimuler la croissance, créer des emplois et réduire la pauvreté. En ce qui concerne la responsabilité mutuelle en Afrique, les gouvernements s'acquittent mieux de leurs obligations redditionnelles envers les donateurs, mais ils doivent mieux rendre compte de leur action devant les peuples. Le manque de transparence freine l'appropriation nationale du processus de développement. Enfin, les récents flux d'aide vers l'Afrique se concentrent dans quelques pays et l'augmentation récente de l'APF n'est pas répartie uniformément.

#### **Allègement et annulation de la dette**

57. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe) a été lancée en 1996 par la Banque mondiale et le FMI; elle a été élargie par la suite aux pays à faible revenu afin de maintenir les remboursements de la dette extérieure à des niveaux tolérables. La communauté internationale a par la suite amplifié le dispositif en adoptant des engagements majeurs en faveur de la réduction ou de l'annulation de la dette des pays africains. La Déclaration du Millénaire contient l'engagement d'annuler toutes les dettes bilatérales publiques des pays pauvres très endettés qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté. À Gleneagles, le G-8 a décidé d'annuler toutes les dettes admissibles contractées par les pays pauvres très endettés auprès de l'Association internationale de développement (AID), le FMI et le Fonds africain de développement (FafD). Pour atteindre cet objectif, les États du G-8 ont accepté d'ajouter à l'Initiative PPTe renforcée l'Initiative d'allègement

<sup>12</sup> Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), *Développement économique en Afrique : doublement de l'aide : assurer la « grande poussée »* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.06.II.D.10).

<sup>13</sup> Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Premières conclusions de l'enquête 2006 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, Revue de l'OCDE sur le développement*, vol. 8, n° 2 (2007).

de la dette multilatérale (IADM), qui prévoit l'annulation de la dette due à l'AID, au FMI et au FafD une fois que les pays admissibles atteignent le point d'achèvement. Ainsi qu'indiqué dans le Document final du Sommet mondial de 2005 et dans le rapport du Secrétaire général sur l'évolution récente de la dette extérieure (A/62/151), la soutenabilité de la dette est un facteur essentiel pour la croissance et libère les ressources nécessaires pour réaliser les objectifs de développement nationaux et les OMD.

58. Des progrès notables ont été accomplis ces dernières années en matière d'allègement de la dette. En juillet 2008, 19 pays africains étaient parvenus au point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE; 8 sont encore dans la période intermédiaire entre point de décision et point d'achèvement, et 6 ne sont pas encore parvenus au point de décision. De plus, la proposition du G-8 visant à annuler les dettes multilatérales est sur les rails et 19 pays africains ont d'ores et déjà bénéficié de mesures d'allègement au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. En conséquence, la dette publique de l'Afrique auprès des États et des institutions multilatérales s'est établie à 144,5 milliards de dollars en 2007, contre 205,7 milliards de dollars en 1999. En revanche, la dette contractée par les pays africains auprès de banques et autres créanciers privés est passée de 92,4 milliards de dollars en 1999 à 110,2 milliards de dollars l'année dernière. Malgré les bons résultats du dispositif d'allègement de la dette à ce jour, les pays africains estiment à juste titre que certains d'entre eux tardent vraiment à parvenir au point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE, et qu'il importe en conséquence de renforcer l'appui international à la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté et d'assouplir les conditions à réunir pour parvenir au point d'achèvement. La longueur des périodes intermédiaires montre également que les créanciers doivent apporter dans les meilleurs délais des aides supplémentaires transitoires aux pays endettés et que tous les bailleurs de fonds, notamment privés, doivent assumer sans tarder leur part d'obligations, faute de quoi les pays pauvres très endettés n'auront guère la possibilité de dégager des ressources pour financer des projets de développement indispensables.

### **Libéralisation des échanges et aide au commerce**

59. Les négociations multilatérales du cycle de Doha, baptisé « cycle du développement », interviennent à un moment charnière. Initialement programmé pour s'achever à la fin de 2007 puis prolongé, ce cycle a fait apparaître des divergences d'intérêts manifestes entre les 151 États membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Au Sommet mondial de 2005, les États Membres se sont engagés à s'orienter vers le système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable prévu dans l'OMD 8. Ils ont également promis d'appliquer les volets du programme de travail de Doha se rapportant au développement. Au Sommet de Gleneagles en 2005, les pays du G-8 avaient eux aussi annoncé qu'ils redoubleraient d'efforts pour faire aboutir les négociations de l'OMC avant la fin de 2006, moyennant la diminution substantielle des subventions anticoncurrentielles et un accès amélioré aux marchés. Au Sommet de Saint-Petersbourg, en 2006, ils avaient décidé de réduire leurs aides agricoles et de supprimer toute subvention aux exportations de produits agricoles à l'horizon 2013, sous réserve de l'heureuse conclusion du cycle de Doha. Mais dans la pratique ces mesures se sont avérées difficiles à mettre en place. La sixième Conférence ministérielle de l'OMC tenue en décembre 2005 à Hong Kong n'est pas parvenue à



un accord sur les modalités d'ouverture des marchés agricoles et non agricoles, malgré de modestes avancées sur certains points. Les négociations ont un peu avancé en 2007 mais, pour que le cycle puisse s'achever, il faudra trouver au début de l'automne 2008 un accord sur les modalités de réduction des droits et des subventions applicables aux produits agricoles ainsi que des droits frappant les produits industriels, et faire des progrès du même ordre pour tous les autres domaines dans le cadre du même exercice. Du point de vue des pays africains, les négociations sur l'agriculture devront aboutir à des solutions acceptables sur la double question des produits sensibles et des produits spéciaux. Depuis 2001, l'Union européenne, les États-Unis, le Japon et le Canada ont globalement dépensé plus de 750 milliards de dollars en subventions agricoles. Il reste donc beaucoup de chemin à faire pour atteindre l'objectif de 2013.

60. En décembre 2005, la sixième Conférence ministérielle de Hong Kong a adopté le nouveau programme de l'OMC pour l'Initiative d'aide au commerce. Une équipe spéciale a formulé une série de recommandations, adoptées en 2006, assignant un rôle de suivi à l'OMC. Ces initiatives faisaient suite à l'engagement, pris par le G-8 à Gleneagles en 2005, d'accroître l'aide aux pays en développement afin de mettre en place des capacités physiques, humaines et institutionnelles en matière de commerce, notamment par des mesures de facilitation du commerce. Le G-8 prévoyait notamment que les dépenses au titre de l'Initiative d'aide au commerce pour les pays en développement atteindraient 4 milliards de dollars à l'horizon 2010. Dans le sillage du G-8, l'OMC a adopté en 2008 la feuille de route pour l'Initiative d'aide au commerce, qui fixe des objectifs concernant la maîtrise renforcée de l'aide au commerce par les pays en développement, le recentrage sur le suivi de la mise en œuvre, plus particulièrement des priorités nationales, régionales et sectorielles, et le lancement d'un programme de travail pour mettre au point des indicateurs de performance et étoffer les auto-évaluations. Le bilan d'étape de l'Initiative réalisé conjointement par la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et l'OMC en Tanzanie en novembre 2007 a conclu que souvent les systèmes économiques de l'Afrique n'étaient pas concurrentiels, et qu'il devenait dès lors plus difficile d'exporter sur les marchés mondiaux dans des conditions fiables, efficaces et compétitives. Les difficultés tenant à la géographie sont souvent aggravées par des infrastructures disséminées, des institutions inefficaces, des réglementations pesantes, des chaînes d'approvisionnement aléatoires et un secteur tertiaire peu développé.

61. Selon l'OCDE, les pays du G-8 ont dépensé au total 1 milliard 130 millions de dollars au titre de l'Initiative d'aide au commerce en Afrique subsaharienne en 2005, dont 845 millions de dollars pour les infrastructures et 285 millions de dollars pour les politiques et réglementations commerciales et le développement du commerce. Ce chiffre représente une augmentation des dépenses pour l'aide au commerce en Afrique de 39 % par rapport aux 814 millions de dollars de 2004. Le G-8 semble en voie d'atteindre son objectif de 2010, mais son engagement initial est loin d'être suffisant pour répondre aux besoins actuels de l'Afrique en matière d'assistance technique au commerce. Ainsi, le Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique estime que l'Afrique aura besoin de 52,2 milliards de dollars d'investissement public et privé par an pour venir à bout de ses principaux problèmes de sous-équipement.

62. La coopération régionale et l'intégration entre les pays en développement peuvent utilement étayer les stratégies de développement nationales et corriger

quelques lacunes du système mondial de gouvernance économique. Ainsi, les dirigeants africains se sont engagés à mettre en place d'ici à 2028 une union économique et monétaire à l'échelle du continent. Mais le projet est lent à décoller. Selon l'audit 2007 de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, qui sont censées former le socle du processus d'intégration, ont été gênées dans un certain nombre de facteurs, notamment des listes d'adhérents qui se recoupent partiellement, une coopération mutuelle insuffisante, l'absence de coordination et d'harmonisation à l'échelle du continent. Les échanges intrarégionaux représentent actuellement moins de 10 % du commerce extérieur de toute l'Afrique. La situation est d'autant plus compliquée que certains groupes de pays africains négocient maintenant des accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne. Le fait que des APE intérimaires ont été signés avec des pays ou groupes de pays africains sans considération particulière des communautés économiques existantes ralentira ou stoppera la marche du continent vers l'intégration régionale. Il faut donc être très attentif à ce que les accords commerciaux bilatéraux ne compromettent pas la libéralisation des échanges régionaux et multilatéraux et l'accès élargi des pays africains aux marchés.

### **Paix et sécurité**

63. Le Traité portant création de la Communauté économique africaine, signé au Nigeria en 1991, fait de la promotion d'un climat pacifique l'une des conditions préalables du développement économique. La communauté internationale des donateurs a promis une assistance technique et financière pour aider les gouvernements africains à tenir leur engagement de mettre fin aux conflits violents. En 2002, au Sommet de Kananaskis, les pays du G-8 ont adopté un Plan d'action par lequel ils se sont engagés à fournir une assistance technique et financière à l'Architecture de paix et de sécurité en Afrique. Le Plan a été repris sous une forme élargie aux Sommets d'Évian (France, 2003), de Sea Island (États-Unis, 2004) et de Gleneagles (Royaume-Uni, 2005). À Sea Island, les chefs d'État et de gouvernement des pays du G-8 ont réaffirmé leur volonté d'entraîner et d'équiper d'ici à 2010 quelque 75 000 soldats pour des opérations d'appui à la paix partout dans le monde, et plus particulièrement en Afrique. À Gleneagles, ils ont promis d'entraîner 25 000 soldats de la paix africains et de fournir une assistance technique coordonnée à la Force africaine d'intervention. Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, les États Membres de l'ONU se sont de même engagés à élaborer un plan décennal de renforcement des capacités de l'UA. Fin 2007, les dirigeants africains et européens ont adopté la stratégie commune Afrique-Union européenne assortie d'un plan d'action par lequel l'UE s'est engagée à continuer d'appuyer l'Union africaine dans ses efforts pour rendre l'Architecture africaine de paix et de sécurité opérationnelle, en coopération avec les organisations régionales africaines concernées, notamment en renforçant les divers éléments dans une optique à long terme.

64. Dans l'ensemble, ces engagements ont donné des résultats tangibles. En novembre 2006, l'ONU et l'Union africaine ont signé une déclaration intitulée « Renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine : cadre du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine » (A/61/630, annexe) qui, conformément aux priorités de l'UA, met en exergue les questions de sécurité. L'ONU s'acquitte maintenant de ses obligations en vertu de cet accord par le biais du Mécanisme de consultations

régionales (module paix et sécurité), et avance à grands pas dans ses activités d'entraînement et de médiation. Le G-8 est lui aussi en passe d'atteindre ses objectifs. Bien que leur assistance générale à l'Architecture de sécurité de l'Afrique soit souvent hétérogène et ponctuelle, les pays du G-8 sont tout à fait sur les rails pour atteindre les objectifs en matière de formation aux missions de maintien de la paix, puisque les États-Unis devraient à eux seuls entraîner au moins 75 000 soldats en Afrique d'ici à 2010 grâce au Programme africain de formation et d'assistance aux opérations d'urgence. L'Union africaine a fait savoir qu'en 2007, elle avait reçu de partenaires internationaux 250,6 millions de dollars pour ses activités en matière de paix et de sécurité. Malgré tout, l'essentiel des aides va plus volontiers aux missions de maintien et d'imposition de la paix qu'à la prévention des conflits ou à la reconstruction au lendemain des guerres. Comme l'a noté l'audit 2007 de l'Union africaine, la feuille de route de la mise en service du système UA d'alerte avancée n'est pas encore appliquée, les mécanismes d'alerte rapide des communautés économiques régionales sont à diverses étapes de développement et la plupart ne sont pas encore opérationnels. L'Union européenne prend des engagements politiques et financiers tout aussi forts en faveur de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Son assistance passe par la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, qui a vocation à appuyer les opérations de maintien de la paix sous bannière africaine et à promouvoir le renforcement des capacités de l'Architecture africaine de sécurité. En 2005-2007, la Facilité a transféré 250 millions d'euros à l'appui de l'architecture et a promis 300 millions d'euros supplémentaires pour les trois années de la période 2008-2010.

#### IV. Coopération Sud-Sud

65. La coopération Sud-Sud sous forme de coopération économique et technique entre les pays en développement et les pays à revenu intermédiaire s'est intensifiée au cours des dernières années. Le Document final du Sommet mondial de 2005 a pris acte des réussites et du potentiel considérable de cette coopération, dont il a encouragé la promotion. En 2005 encore, les dirigeants des pays du Sud ont adopté le Plan d'action de Doha, qui faisait suite au Programme d'action de La Havane adopté en 2000. Le Plan d'action de Doha contient 100 engagements concernant la mondialisation, le savoir et les technologies, la coopération Sud-Sud et les relations Nord-Sud.

66. Ces engagements commencent à donner des résultats concrets. Ainsi, dans les deux dernières décennies, la croissance des échanges entre pays en développement a été plus rapide que celle des échanges mondiaux, à telle enseigne qu'en 2006 les échanges Sud-Sud représentaient 46 % du volume total des exportations des pays en développement<sup>14</sup>. Les pays africains sont de plus en plus nombreux à nouer des relations avec d'autres pays en développement d'Asie et d'Amérique latine. La part des échanges entre l'Afrique et les pays du Sud dans le commerce extérieur du continent augmente à toute allure. C'est ainsi par exemple que le volume des exportations africaines vers la Chine a plus que quadruplé entre 2000 et 2005, pour atteindre 19,5 milliards de dollars. De plus, l'investissement étranger direct des pays du Sud a augmenté de 17 % en 2005. L'investissement direct en Afrique vient de

<sup>14</sup> CNUCED, « Secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial : la dimension Sud-Sud » (TD/B/COM.1/EM.34/2).

plus en plus d'Asie, et notamment de Chine, mais également d'Inde et des États du Golfe. Bien que les flux d'échanges intra-africains demeurent relativement modestes, les données disponibles donnent à penser qu'ils sont en augmentation, en particulier dans les zones de libre-échange régionales. Dans le cadre des efforts d'intégration de l'Afrique, la coopération Sud-Sud se traduit par des flux d'échanges et d'investissements en provenance de pays à revenu intermédiaire tels que l'Afrique du Sud vers des pays africains moins avancés.

67. La Déclaration de Marrakech sur la coopération Sud-Sud adoptée en 2003 à la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud a traduit la volonté des gouvernements de promouvoir la coopération Sud-Sud et de la renforcer dans divers domaines – technologies de l'information et des communications, commerce, investissement, finance, gestion de la dette, alimentation, agriculture, eau, énergie, santé et éducation. Au fil des années, la coopération entre pays du Sud est devenue l'un des piliers de l'édifice de l'aide au développement et le nombre de pays non membres de l'OCDE engagés dans des activités d'aide et de coopération pour le développement a considérablement augmenté (près de 30 actuellement). Ces pays sont toutefois assez réticents à suivre les pratiques habituelles des donateurs en matière d'allocation et d'administration des fonds et d'établissement de rapports sur les aides, dont le montant annuel atteindrait 8 milliards de dollars selon l'OCDE.

68. Trois pays sont particulièrement présents dans cette coopération : la Chine, l'Inde et le Brésil. En 2006, au Forum de la coopération Chine-Afrique, la Chine s'est engagée à accorder aux pays africains dans les trois prochaines années des prêts à conditions préférentielles pour un montant de 3 milliards de dollars et des crédits acheteurs à l'exportation de 2 milliards de dollars, à conditions également préférentielles. Les deux parties ont également adopté le Plan d'action de Beijing (2007-2009). En l'espace de quelques années, la Chine est devenue l'un des principaux partenaires commerciaux et économiques de l'Afrique. Selon la CNUCED, les échanges (exportations et importations) entre l'Afrique et la Chine ont représenté 56 milliards de dollars en 2006, contre 11 milliards de dollars en 2000. Le portefeuille d'investissement direct de la Chine en Afrique atteignait 1,6 milliard de dollars en 2005<sup>15</sup>. En mai 2008, la Chine a évalué la mise en œuvre du Plan d'action de Beijing et annoncé que le volume des échanges commerciaux Chine-Afrique s'était établi à 73 milliards 310 millions de dollars en 2007 et atteindrait sans doute 100 milliards de dollars à l'horizon 2010.

69. L'Inde a également élargi ses relations économiques avec l'Afrique. En 2008, elle a organisé le premier sommet du forum Inde-Afrique, consacré aux modalités du renforcement des liens de coopération entre les deux partenaires. Elle a indiqué à cette occasion qu'elle ouvrirait une ligne de crédit de 5,4 milliards de dollars aux pays africains sur les cinq prochaines années et verserait 500 millions de dollars d'APD. Elle a par ailleurs annoncé l'adoption d'un régime préférentiel de franchise pour 50 pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés, dont 33 pays africains, de manière que leurs exportations aient un accès privilégié à ses marchés. Le Brésil a lui aussi renforcé sa coopération avec les pays africains, notamment en leur fournissant un soutien technique en matière d'assistance électorale, de consolidation de la paix, d'énergie, de technologies de l'information et des communications. Le volume des échanges Brésil-Afrique est passé de 5 milliards de

---

<sup>15</sup> CNUCED, *Les IED asiatiques en Afrique : vers une nouvelle ère de coopération entre pays en développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.07.II.D.1).

dollars en 2002 à 19,9 milliards de dollars en 2007. Le Brésil opère dans un cadre bilatéral, mais également multilatéral à travers les sommets Amérique latine-Afrique, dont il est le Coordonnateur général (pour la partie Amérique latine).

70. À la contribution de ces pays viennent s'ajouter des donateurs émergents comme la Malaisie, la Russie, la Corée du Sud et les pays du Moyen-Orient, qui cherchent à promouvoir le développement du continent par l'investissement privé d'acteurs tels que le Fonds arabe de développement économique et social, le Fonds de l'OPEP pour le développement international, le Fonds saoudien pour le développement économique, la Banque islamique de développement ou le Fonds de solidarité islamique pour le développement (Organisation de la Conférence islamique).

## V. Conclusions et perspectives

71. Les progrès de l'Afrique vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement convenus sur le plan international demeurent insuffisants et des mesures supplémentaires doivent être prises pour traduire en actes les engagements africains et internationaux. La plupart ne sont en effet que partiellement concrétisés. La communauté internationale a accompli de grands pas en avant en ce qui concerne l'allègement de la dette, l'aide au commerce et l'appui à la paix et à la sécurité, mais doit en faire davantage pour tenir ses promesses au chapitre du développement sectoriel en Afrique. À cette étape décisive, il faudra faire preuve de détermination et de dynamisme pour répondre aux besoins de développement de l'Afrique et surmonter les difficultés de manière à transformer les engagements en réalités et les ambitions en mesures concrètes. Tel est incontestablement l'un des principaux défis que doivent relever les pays africains, les institutions africaines et la communauté internationale, y compris l'ONU. Les recommandations ci-après ont été pensées pour les assister dans cette tâche.

72. Les États africains devraient renforcer les mécanismes qui favorisent la participation, et l'intégration et l'investissement de tous les segments de la société (société civile, communautés et ménages) dans le cadre des processus politiques et de développement. Le programme du NEPAD insiste sur le fait que la participation à part entière et sans exclusive des communautés à la définition des objectifs peut contribuer à focaliser l'action des pouvoirs publics sur les priorités sociales. Le document fondateur du NEPAD met en exergue la détermination des dirigeants africains à traduire en acte la volonté populaire dans toute sa profondeur.

73. La Commission de l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD devraient redoubler d'efforts pour poursuivre l'intégration du NEPAD aux structures de la Commission. Le Président de la Commission a récemment mis sur pied l'unité de coordination du NEPAD chargée d'accélérer le processus, conformément à la demande formulée dans les « Conclusions et recommandations issues de la réunion de brainstorming du Comité des chefs d'État et de gouvernement pour la mise en œuvre du NEPAD » (Alger, mars 2007). Les États membres de l'Union africaine devraient appuyer les travaux de cette unité.

74. Compte tenu de l'importance de l'agriculture pour le développement du continent et face à la crise alimentaire actuelle, les pays africains devraient s'employer à réaliser l'objectif de la Déclaration de Maputo consistant à consacrer 10 % des dépenses publiques à l'agriculture et au développement rural.

75. Le nombre d'engagements souscrits par la communauté internationale et les pays africains pour le développement de l'Afrique appelle le renforcement du mécanisme de suivi et de responsabilité mutuelle créé au secrétariat du NEPAD avec l'appui de la Commission économique pour l'Afrique et qui travaille en collaboration avec le Groupe d'appui du Forum pour le partenariat avec l'Afrique.

76. Le Mécanisme de consultations régionales devrait être doté de moyens supplémentaires pour pouvoir appuyer efficacement l'Union africaine et son programme NEPAD. Ce renforcement appelle une détermination et un dynamisme institutionnel renforcés de la part de tous les acteurs concernés – les institutions du système Nations Unies d'une part, les organisations régionales et sous-régionales africaines de l'autre. Les modules du Mécanisme devraient disposer de ressources dédiées suffisantes pour assurer une coordination efficace et avoir un impact maximum. Le secrétariat du Mécanisme, qui se trouve à la Commission économique pour l'Afrique, devrait être doté de moyens supplémentaires pour pouvoir s'acquitter efficacement de son rôle stratégique de coordination.

77. Compte tenu de leurs performances contrastées en matière de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les États africains devraient procéder à des évaluations croisées de leurs résultats. Dans le droit fil de la nouvelle initiative du Conseil économique et social appelée examen ministériel annuel, la Commission économique pour l'Afrique devrait organiser un examen ministériel régional afin d'encourager l'apprentissage entre pairs et le partage des données d'expérience entre pays africains. Les chefs d'État et de gouvernement africains ont récemment demandé à la Commission de l'UA d'établir, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, des rapports d'étape comprenant des statistiques sur les progrès de l'Afrique vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; l'examen ministériel régional devrait justement être une bonne occasion de partager l'information et mesurer le chemin parcouru. Une plus grande cohérence doit être instaurée entre les stratégies de développement nationales et le Programme d'action du Mécanisme d'évaluation intra-africaine.

78. Les pays africains doivent prendre des mesures supplémentaires pour améliorer leur gouvernance économique mais aussi politique. Cette recommandation implique par exemple que les pays ayant fait l'objet d'une évaluation intra-africaine appliquent les recommandations contenues dans les rapports issus de l'exercice.

79. La misère humaine et la pauvreté monétaire qui sévissent en Afrique appellent des initiatives spécifiques afin que les pays acquièrent les capacités humaines et institutionnelles nécessaires pour assurer une certaine viabilité en termes de développement économique et social, de politiques macroéconomiques et de prospérité des ménages et des collectivités.

80. Les pays africains devraient intégrer la question du climat dans leur planification et leur gestion économique, aux niveaux national et régional, mais les partenaires internationaux devraient pour leur part appuyer les efforts d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, passer au crible des paramètres climatiques toutes les initiatives et politiques liées à la réalisation des objectifs de développement convenus, et prévoir des financements compensatoires pour ce processus. Il faut des financements substantiels pour s'assurer que les dépenses de développement ne sont pas antiécologiques, adapter la lutte contre la pauvreté au facteur « changement climatique », réagir plus énergiquement en cas de catastrophe, renforcer la capacité à appuyer les plans d'adaptation et à appliquer des

stratégies et des plans face à l'évolution du climat. Un fonds dédié devrait être créé à cet effet.

81. Les gains peuvent être considérables pour peu que la communauté traduise ses engagements en résultats. Il existe actuellement des possibilités concrètes de lancer des opérations à plus grande échelle à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir par exemple : a) répondre aux besoins alimentaires immédiats liés à la crise provoquée par la flambée des cours des denrées alimentaires sur les marchés mondiaux, afin de prévenir la malnutrition et de contenir les risques de turbulences politiques; b) lancer une révolution verte en Afrique dans le cadre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique; c) privilégier l'investissement dans les infrastructures essentielles; d) investir dans l'éducation afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et l'objectif d'éducation pour tous d'ici à 2015, sur la base de la parité garçons-filles à tous les niveaux, et prévoir des programmes nationaux d'alimentation scolaire; e) renforcer les systèmes de santé et créer des programmes pour la survie des enfants; f) garantir l'accès de toutes les femmes aux soins obstétriques d'urgence; g) proposer des services de planification des naissances pour tous; h) combattre les maladies infectieuses; i) mettre en œuvre des stratégies nationales d'alimentation en eau et d'assainissement; et j) renforcer les systèmes statistiques nationaux.

82. Pour donner suite à l'évaluation produite par le Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique, la communauté internationale doit porter le montant du financement extérieur de l'agriculture africaine à environ 8 milliards de dollars par an à l'horizon 2010, contre 1 à 2 milliards de dollars actuellement. En ce qui concerne l'éducation, l'Afrique a besoin chaque année de 8,3 milliards de dollars par an pour atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement dans ce domaine. S'agissant de la santé, les besoins de financement extérieur devraient se situer entre 25 et 30 milliards de dollars par an d'ici à 2010. Enfin, pour ce qui est des infrastructures, il faudra prévoir des financements publics et privés d'un montant de 52,2 milliards de dollars par an pour remédier aux insuffisances les plus critiques.

83. Les pays africains devraient également privilégier les projets à effet rapide – par exemple la couverture élargie des programmes de nutrition, la lutte contre le paludisme et autres maladies à vecteurs, la scolarisation accélérée grâce à la suppression des droits scolaires, les intrants améliorés pour accroître la productivité agricole et l'accès élargi à la planification des naissances.

84. Conformément aux recommandations du Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique (juin 2008) et étant donné que le financement extérieur du développement de l'Afrique doit atteindre 72 milliards de dollars par an pour appuyer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les partenaires de développement devraient honorer les engagements en matière d'APD souscrits au Sommet de Monterrey sur le financement du développement, ainsi que ceux du Sommet mondial de 2005 et du sommet du G-8 à Gleneagles.

85. Compte tenu des problèmes en termes de qualité et d'harmonisation des aides, les partenaires de développement devraient, comme le préconise le Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique, aligner leur assistance sur les systèmes des pays en concluant des pactes pluriannuels, accroître la prévisibilité de l'aide, améliorer la répartition des tâches entre les donateurs, accélérer l'abandon du financement par projets au profit du soutien budgétaire. De nombreux pays et

organisations non membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE jouent un rôle de plus en plus central en tant que partenaires de développement des pays africains. C'est la raison pour laquelle les efforts engagés pour améliorer l'efficacité de l'aide doivent également rallier les pays donateurs riches qui ne sont pas membres du CAD (par exemple, les États du Golfe), et promouvoir la collaboration Sud-Sud avec des partenaires tels que le Brésil, la Chine et l'Inde, ainsi qu'avec les grandes fondations privées.

86. La communauté internationale doit dégager des ressources supplémentaires en taxant les opérations de change et en instaurant des taxes mondiales pour l'environnement, par exemple les taxes sur les émissions de carbone et l'écotaxe sur le transport de fret.

87. Malgré quelques avancées, le cadre actuel de soutenabilité de la dette des pays à faible revenu laisse encore à désirer. Il serait souhaitable d'étendre l'initiative PPTE et l'initiative d'allègement de la dette multilatérale aux pays africains ne faisant pas partie des PPTE, et de lever les obstacles qui ralentissent le cheminement des pays vers le point d'achèvement.

88. Les négociations commerciales à venir devraient tenir compte du fait que les pays en développement ont besoin de débouchés et de marchés plus ouverts pour leurs exportations de produits agricoles et industriels et de services à forte intensité de main-d'œuvre. Par conséquent, les pays développés devraient réduire leurs subventions agricoles. Comme l'a souligné le Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique, la hausse actuelle des prix des denrées alimentaires met à mal l'argument des subventions agricoles et offre donc une conjoncture favorable à la réforme du commerce.

89. Ainsi qu'indiqué au septième Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu en Gambie en 2006, les communautés économiques régionales devraient s'entendre pour coordonner et harmoniser leurs politiques. De plus, les ajustements nécessaires devraient être apportés pour que les accords commerciaux régionaux existants soient bien alignés sur les règlements de la Communauté économique africaine. Par ailleurs les accords commerciaux régionaux, particulièrement ceux qui lient des pays en développement et des pays développés (accords de partenariat économique par exemple) devraient être compatibles avec les objectifs et stratégies de développement des pays africains et avec les règles de l'OMC sur les accords commerciaux régionaux.

90. Les pays africains devraient s'attacher en priorité à améliorer leurs capacités d'offre et à approfondir leur intégration régionale. Ils devraient à cet effet accélérer la formulation de plans d'action bien hiérarchisés pour mettre en œuvre l'Initiative d'aide au commerce, accompagnés de projets précis et solides aux niveaux national et régional. La communauté internationale devrait pour sa part aider les pays africains à exécuter les projets prioritaires au titre de l'Initiative d'aide au commerce en leur accordant des financements suffisants et prévisibles. Par ailleurs, les règles de l'OMC relatives aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et aux mesures concernant les investissements et liées au commerce devraient être libéralisées de manière à faciliter l'adoption des technologies et à élargir la marge de décision des pays africains.

91. La communauté des donateurs devrait concentrer ses efforts sur la prévention des conflits/l'alerte rapide, la reconstruction après conflit, le maintien et la



consolidation de la paix afin que l'Afrique soit exempte de tout conflit à l'horizon 2010, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 61/230. Elle devrait intensifier son appui aux mécanismes d'alerte rapide mis en place par l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Union africaine (Système d'alerte rapide à l'échelle du continent).

---